

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	5 (1860)
<b>Heft:</b>	(22): Supplément au No 22 de la Revue Militaire Suisse
 <b>Artikel:</b>	Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion de 1859 [suite]
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-329132">https://doi.org/10.5169/seals-329132</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SUPPLÉMENT au N° 22 de la REVUE MILITAIRE SUISSE

## RAPPORT

### DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859<sup>1</sup>.

(Suite.)

Le matériel pour le service de santé a subi un accroissement considérable à l'occasion de la mise en disponibilité de l'armée et l'on a fait l'acquisition de 3 pharmacies de campagne depuis longtemps nécessaires pour les armes spéciales.

Il a été appelé aux écoles militaires et au rassemblement de troupes 2 médecins de division, 17 médecins d'ambulance, 1 commissaire d'ambulance, 90 médecins de corps et 200 fraters.

Les troupes mises sur pied pour l'occupation des frontières avaient 2 médecins de division, 3 médecins d'ambulance, 1 commissaire d'ambulance, 32 médecins de corps, 67 fraters et 5 infirmiers. A peu d'exceptions près la conduite du personnel de santé a été très satisfaisante.

Un aperçu de l'état sanitaire des troupes au service fédéral fait voir que le nombre des malades a été de 5,714.

Sur ce nombre 5,087 ont été guéris à la troupe, 436 envoyés dans les hôpitaux, 186 congédiés comme incapables de servir et 5 sont morts.

Les rapports d'hôpital mentionnent 368 hommes qui ont été renvoyés guéris à leurs corps et 48 qui ont été renvoyés chez eux. Dans d'autres hôpitaux il en est sorti 12. Demeuré en traitement 1, morts 7. Il suit de là que l'année dernière l'état sanitaire des troupes fédérales a été satisfaisant et que le personnel de santé a lutté avec succès contre les cas de maladie qui se sont produits, parmi lesquels nous mentionnons la dissenterie qui a régné au Tessin.

#### 6. Ecole militaire centrale.

Le commandement de cette école, que nous avons organisée cette année, sans la séparer en deux parties, savoir en un cours théorique et en un cours d'application, a été confié à M. le colonel fédéral E. de Salis, de Coire. L'école s'ouvrit le 1<sup>er</sup> mai et se termina le 2 juillet.

Le personnel qui entra à l'école au 1<sup>er</sup> mai se composait :

- a) de l'état-major de l'école ;
- b) du personnel d'instruction ;
- c) des officiers d'état-major fédéral appelés à l'école, à partir du major.

*Au 14 mai* : les détachements des recrues d'artillerie.

*Au 22 mai* : les commandants, majors et aide-majors des bataillons et demi-bataillons désignés pour prendre part à l'école ; deux capitaines par bataillon et un capitaine par demi-bataillon, plus un officier de chaque compagnie de cavalerie et de carabiniers commandée pour cette école.

*Au 4 juin* : un certain nombre de sous-officiers d'artillerie.

<sup>1</sup> Voir notre numéro 19 du 1<sup>er</sup> octobre.

*Au 10 juin* : la compagnie de sapeurs N° 7 de Zurich.

*Au 12 juin* : quelques officiers supérieurs de l'état-major général.

*Au 16 juin* : a) la compagnie des guides N° 1 de Berne.

b) les compagnies de carabiniers N°s 15 Fribourg et 23 Schwytz.

c) l'infanterie, savoir : 1 bataillon réduit de Lucerne, 1 bataillon du Tessin, 1 de Thurgovie et 1 demi-bataillon de Schwytz et de Fribourg.

*Au 19 juin* : les compagnies de dragons N° 16 d'Argovie et 35 de Vaud.

*Au 25 juin* : la compagnie de sapeurs N° 9 de Berne et la compagnie de pontonniers N° 5 de Berne.

L'instruction fut dirigée par des instructeurs capables et donnée d'après un plan approuvé par notre Département militaire. Nous ne croyons pas devoir entrer dans les détails de cette instruction et nous nous contenterons de mentionner que les officiers qui en ont été chargés ont fait tout le possible pour mettre à profit leur temps, et qu'ils ont été satisfaits du zèle et de l'application de leurs auditeurs. Nous voulons en revanche nous étendre plus longuement sur la seconde partie ou école d'application. MM. les brigadiers, colonels fédéraux Veret et Frey, A., ainsi que M. le lieutenant-colonel fédéral Engelhard se trouvaient déjà à l'école le 12 juin. L'entrée au service des différents corps ayant déjà été indiquée, il nous reste encore à faire observer qu'avec l'ouverture de l'école d'application, l'artillerie fut divisée en 5 batteries. Une partie des troupes fut casernée à Thoune et l'autre dut camper sur l'Allmend. Les troupes ont sous ce point de vue des aptitudes offert beaucoup de différences. Le bataillon N° 49 de Thurgovie était en tête, le bataillon N° 66 de Lucerne, dont les chasseurs de droite étaient armés de nouveaux fusils, venait ensuite. Le bataillon N° 76 de Schwytz était beaucoup plus arriéré, et le N° 40 du Tessin encore davantage. Le demi-bataillon N° 78 de Fribourg était faible sous tous les rapports. Ce bataillon n'avait pas reçu la moindre instruction préparatoire et n'avait depuis sa formation pas encore été réuni. Son commandant n'avait pas fait de service depuis huit ans et n'avait reçu sa nomination que peu de temps avant l'ouverture de l'école centrale. Les premiers soins furent employés pour s'orienter sur l'état de préparation des troupes, sur quoi l'instruction eut son cours ordinaire, et l'on utilisa les derniers jours pour faire des manœuvres de brigades avec bivouacs. A cet effet la première brigade prit position à Uetendorf et la seconde à Thierachern. On pratiqua le service de sûreté à l'aller et au retour. Le samedi après-midi la division entière fut réunie sur l'Allmend pour y exécuter une grande manœuvre, qui malgré bien des défectuosités peut être considérée comme bien réussie, et servit comme préparation aux manœuvres de division dans le feu.

Les 27, 28 et 29 juin furent employés à des simulacres de guerre qui s'exécutèrent d'après un plan dans la direction de Thierachern à Wattenwyl et donnèrent un résultat satisfaisant.

L'inspecteur de l'école, M. le colonel fédéral Fischer de Reinach, arriva à Thoune le mercredi soir et les trois derniers jours furent entièrement consacrés à

l'inspection. Le jeudi, les officiers d'état-major durent subir un examen, dont le résultat ne fut pas tout à fait satisfaisant. Les réponses étaient en général vagues et peu sûres, et l'on pouvait distinguer de suite ceux des officiers qui avaient travaillé et mis leur temps à profit et ceux qui n'avaient rien fait.

La grande revue ainsi qu'une grande manœuvre de division, qui fut très bien exécutée, eut lieu le vendredi.

Le samedi l'on réunit de nouveau les bataillons d'infanterie et les compagnies de carabiniers pour pratiquer l'école de brigade avec l'emploi en masse des chasseurs. Ces manœuvres contentèrent entièrement et l'on put en conclure que les commandants des bataillons avaient profité de l'instruction qui leur avait été donnée.

En résumé nous pouvons dire que le résultat général de l'école centrale a été satisfaisant, et nous devons encore nous acquitter d'un devoir agréable en donnant au commandant et aux instructeurs de l'école le témoignage qu'ils ont bien employé le temps dont ils disposaient, et que les troupes ont gagné considérablement tant sous le point de vue de la discipline, qui ne donna lieu à aucune plainte grave, que sous celui de l'instruction.

Il nous reste à mentionner que la santé de la troupe a toujours été excellente, et que le service sanitaire a été bien fait pendant la durée de l'école.

En terminant nous vous soumettons encore un aperçu de l'effectif des troupes et des chevaux qui prirent part à l'école :

*Force de l'école militaire centrale de 1859.*

*Cours théorique :*

		Officiers.	Aspirants.	Troupes.
Officiers d'état-major général	.. . . . .	20	—	—
Officiers d'instruction	.. . . . .	8	—	—
Officiers d'artillerie	.. . . . .	18	—	—
Section du génie	.. . . . .	—	10	—
Section d'artillerie	.. . . . .	—	36	—

*Cours d'application :*

Compagnies de sapeurs	N° 7	.. . . . .	4	—	65		
»	»	» 9	.. . . . .	3	—	65	
»	»	pontonniers	» 5	.. . . . .	4	—	63
Cadres d'artillerie de tous les cantons		.. . . . .	—	—	75		
Les recrues de l'école d'artillerie		.. . . . .	5	—	305		
Compagnie de guides	N° 1	.. . . . .	2	—	21		
»	» dragons	» 16	.. . . . .	4	—	45	
Compagnie de dragons	N° 35	.. . . . .	4	—	73		
»	» carabiniers	» 13	.. . . . .	4	—	86	
»	»	» 23	.. . . . .	3	—	96	
				Transport	79	46	894

			Officiers.	Aspirants.	Troupes.
		Report	79	46	894
Bataillon d'infanterie	»	49	.	.	357
»	»	66	.	.	354
»	»	110	.	.	348
$\frac{1}{2}$	»	76	.	.	169
»	»	78	.	.	185
Instructeurs d'infanterie	.	.	.	.	8
			Total :	151	46 2315

*Effectif des chevaux.*

Chevaux d'état-major	.	.	.	.	.	.	.	15 chevaux.
Chevaux d'état-major de bataillon	.	.	.	.	.	.	.	17 »
Chevaux de louage	.	.	.	.	.	.	.	133 »
Chevaux de régie	.	.	.	.	.	.	.	113 »
								278 »
Compagnie de guides	N°	1	.	.	.	.	.	25 »
»	»	dragons	16	.	.	.	.	49 »
»	»	»	35	.	.	.	.	79 »
								Total : 431 chevaux.

7. Rassemblement de troupes.

Le rassemblement de troupes de cette année eut lieu sous le commandement de M. le colonel fédéral J.-C. Egloff aux environs d'Arberg. (Suit une longue description de ce rassemblement que nous épargnons à nos lecteurs. Mentionnons seulement la conclusion de cette rubrique) :

Et maintenant, dit le rapport, jetons un regard sur l'ensemble. Les officiers supérieurs prouvèrent une grande sagacité dans l'emploi du terrain. Les conditions stratégiques-tactiques furent pour la plupart bien saisies et mises à profit. Les officiers de l'état-major général furent zélés, prêts à exécuter les ordres. Quant aux troupes :

*Le génie* fut partout où on l'employa prompt et énergique, travaillant continuellement et avec beaucoup de succès ;

*L'artillerie* a peut-être été par ci par là un peu pédantesque et pas assez mobile à cause du mauvais attelage. Elle choisissait en général très bien ses positions et avait beaucoup d'effet ;

*La cavalerie* a été employée comme on ne l'oserait pas faire devant l'ennemi, c'est-à-dire sacrifiée, mais comme l'ennemi en aurait fait usage et avec plus de succès encore.

Son énergie a eu le grand avantage de rendre l'infanterie et les carabiniers plus mobiles ;

*Les carabiniers* et *l'infanterie* manquaient généralement de mobilité parce que la conduite de la troupe n'était souvent pas assez énergique ; — cette mobilité s'accrut néanmoins d'une manière visible pendant ces courtes manœuvres.

Bref, celui qui voulait apprendre quelque chose en a eu l'occasion et s'en est retourné avec plus d'expérience. Le commissariat a rempli son service d'une manière satisfaisante. Les subsistances furent distribuées exactement et ne donnèrent pas lieu à des plaintes.

La santé des troupes a été excellente et il n'y eut que quelques petits malheurs<sup>1</sup>.

#### 8. Infanterie.

La durée de *l'école d'instructeurs d'infanterie* à Bâle avait été fixée par nous du 6 au 26 mars, et le commandement confié à M. le colonel fédéral Letter. M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland a fonctionné comme instructeur-chef.

15 instructeurs supérieurs de l'infanterie y ont pris part. Il avait été adjoint à l'instructeur-chef six aides et 4 chefs de classe. — L'instruction a été organisée de manière à procurer l'application uniforme des règlements d'exercice, et d'une méthode d'instruction aussi intelligible et convenable que possible. Ici on a eu notamment en vue l'enseignement du tir. En théorie comme en pratique, il n'a rien été négligé pour rendre les instructeurs capables de former les jeunes soldats dans cette importante branche de l'instruction et de l'éducation militaire. L'introduction prochaine d'une arme rayée dans toute l'infanterie de l'armée fédérale justifie parfaitement cette sollicitude.

Nous pouvons signaler le résultat comme complètement satisfaisant. Les instructeurs et les élèves ont réuni leurs efforts pour que ce cours portât de bons fruits.

Nous avons rendu sous date du 14 décembre une nouvelle ordonnance sur les rapports des instructeurs de l'infanterie, à l'égard desquels il importait de déterminer les conditions de rang ainsi que le mode de leur instruction par la Confédération. Par là on a obtenu une base sur laquelle on peut dorénavant édifier. Il ne faut en outre pas perdre de vue que l'on doit tenir compte de l'aptitude supérieure des instructeurs de l'infanterie, car c'est d'eux que dépend essentiellement le développement militaire de notre infanterie, noyau de l'armée.

Après ces brèves observations sur l'école des instructeurs d'infanterie, nous passerons à *l'instruction de l'infanterie dans les cantons*. Les plans d'instruction dans les cantons qui doivent être de par la loi soumis à l'approbation de notre Département militaire, sont presque tous parvenus à temps cette année et ont été examinés par les inspecteurs respectifs et par l'instructeur en chef de l'infanterie. Ce qui était conforme aux exigences des lois fédérales a été approuvé immédiatement. Tandis que la plupart des cantons s'efforcent d'y satisfaire, il y en a cependant d'autres qui cherchent à se soustraire en partie à leurs obligations. Nous regrettons de devoir signaler à cet égard le canton du Valais. C'est en vain que nous l'avons requis d'appeler le bataillon N° 53 qui n'avait plus eu aucun service depuis janvier 1857. Il est aussi parvenu des plaintes contre les cantons de Schwytz et du

<sup>1</sup> Sans vouloir chicaner sur les mots, vu l'affreuse traduction française du texte allemand, nous noterons toutefois que nous ne croyons pas qu'avec le système de faire batailler deux corps l'un contre l'autre, on ait pris le meilleur moyen d'instruire des officiers d'état-major dans leur service de campagne. (Réd.)

Tessin, lesquels doivent faire des efforts considérables s'ils veulent que leur militaire occupe une place honorable à côté de celui des autres cantons. La durée de l'instruction prescrite par la loi est un minimum. Plus l'instruction du tir gagne en importance, moins le temps donné suffira. Il est à espérer sans doute que les cantons favoriseront les exercices de tir volontaires, soit en livrant des munitions, soit en distribuant de petites primes de tir. Or ces exercices ne peuvent être de quelque utilité que s'ils sont basés sur une solide instruction théorique et pratique. La nécessité de consacrer à cette instruction un temps suffisant est une condition à laquelle on doit se conformer.

En ce qui concerne l'instruction donnée dans les cantons, on voit par les rapports ce qui suit : L'instruction a été donnée à 10,748 recrues, dont 3145 ont été répartis dans les chasseurs et 7603 dans les compagnies du centre. Nous estimons de notre devoir de mentionner de nouveau d'une manière honorable les efforts du canton de Vaud qui donne à ses recrues une première instruction de 35 jours, aux chasseurs de 45 jours ; Soleure aussi a donné à ces derniers une instruction de 42 jours, mais en réduisant au minimum de la loi celle des fusiliers, ce qui est à regretter.

Dans l'infanterie d'élite 41 bataillons, 5 demi-bataillons et 3 compagnies détachées ont été appelées aux cours de répétition réglementaires. Dans la réserve, cette instruction a été donnée à 18 bataillons, 7 demi-bataillons et 8 compagnies détachées, en tout à peu près 40,000 hommes. Le déficit, comparativement à 1858 s'explique par le service de frontière effectif, auquel ont été appelés 9 bataillons et 2 demi-bataillons, plus 9 compagnies détachées. La plupart des cours cantonaux ont été inspectés par les inspecteurs d'arrondissement. Leurs rapports constatent à peu près le même résultat que celui qui a été consigné dans le rapport annuel. Les bataillons inspectés sont dans un nombre prépondérant, parfaitement aptes au service de campagne. La discipline et la subordination sont généralement exemplaires, témoignage qui peut aussi être rendu quant à l'instruction, quoiqu'elle laisse dans les détails encore bien des choses à désirer. L'équipement et l'habillement sont en majeure partie dans un état satisfaisant, ce qui est moins le cas pour la réserve. L'armement se trouve dans un état de transition, qui met au jour mainte défectuosité d'ancienne date.

En général on peut affirmer que dans les cantons qui ont eu soin de leurs corps d'instruction et ont le bonheur de posséder dans les instructeurs supérieurs des officiers capables et instruits, un progrès incessant se fait remarquer. Dans d'autres, l'éducation de la jeune troupe laisse encore beaucoup à désirer. On ne saurait dissimuler que l'instruction supérieure des officiers, notamment des officiers d'état-major de l'infanterie, n'a pas encore atteint le degré qu'elle doit nécessairement avoir. Ce qui manque souvent c'est la pratique du service de campagne. Tels officiers d'état-major qui sont en état de bien commander leurs bataillons sur la place d'exercice et sont sûrs dans toutes les connaissances élémentaires, deviennent, dès qu'ils manœuvrent sur le terrain, indécis, perdent le coup d'œil d'ensemble, cher-

chent, en s'attachant à des bagatelles, à des accessoires insignifiants, à cacher leurs embarras ; leur commandement devient timide, les bataillons n'avancent pas et tout s'arrête. — On ne saurait mieux remédier à cet inconvénient qu'en donnant une application plus étendue à l'art. 73 de l'organisation militaire fédérale. Dans certains cantons les forces intellectuelles font souvent défaut ; les ressources ne permettent pas d'avoir des cours d'officiers proprement dits. Si donc il s'agit d'obtenir une instruction plus élevée des officiers d'état-major, il sera nécessaire de donner de l'extension au cours de l'école centrale ; cela entraînera sans doute un surcroît de dépense, lequel sera toutefois largement compensé par l'utilité qui en résultera pour l'aptitude de notre armée. Si l'on travaille de la manière indiquée à l'instruction des officiers, et que d'un autre côté la Confédération en se chargeant de l'instruction des aspirants officiers pourvoie à former une génération capable, on peut s'attendre à voir avant qu'il soit peu se réaliser un progrès marquant.

Parmi les bataillons qui ont été au service fédéral d'instruction se sont distingués par leur bonne instruction et tenue les bataillons № 49 de Thurgovie et № 66 de Lucerne qui ont passé à l'école militaire centrale ; de plus le demi-bataillon № 81 de Bâle-Campagne, les bataillons № 36 de Berne et № 10 de Vaud qui étaient au rassemblement d'Arberg.

*Inspection de la landwehr.*

Conformément à l'arrêté du 27 juin, il y a eu inspection de la landwehr de toutes les armes. En exécution du mandat qu'il avait reçu, le Département militaire chargea immédiatement MM. les inspecteurs de l'infanterie de se mettre en rapport avec les cantons de leur arrondissement, afin de pouvoir procéder à l'inspection aussitôt que possible. Les cantons furent en même temps invités à organiser les inspections et à s'entendre avec leurs inspecteurs.

Si nous entrons ici dans quelques détails sur le résultat de ces inspections, et particulièrement de celles des carabiniers et de l'infanterie, c'est afin de placer sous vos yeux un tableau plus clair de l'état de ces troupes.

*Zurich* a depuis plusieurs années organisé au mieux la landwehr qui se compose de

	Hommes.
3 compagnies de carabiniers . . . . .	245
8 bataillons d'infanterie . . . . .	6819
	7,064

L'habillement et l'équipement sont naturellement usés par le service, l'armement paraît suffisant, l'aptitude aux manœuvres surprenante.

<i>Berne.</i> 3 compagnies de carabiniers . . . . .	459
8 bataillons d'infanterie . . . . .	6649
	7,108

Berne n'avait pas encore organisé sa landwehr et ne s'en occupa que sur notre arrêté.

Transport 14,172

Hommes.  
Report 14,172

L'inspecteur apprécie cette troupe de la manière suivante :

Le personnel est plus que bon, mais le matériel pour autant qu'il appartient aux hommes mêmes ne vaut rien. — Le canton devra sous ce rapport se résoudre :

1<sup>o</sup> A armer ses bataillons de landwehr de fusils et de gibernes appartenant à l'Etat pour la durée entière de leur service ;

2<sup>o</sup> A pourvoir à la stricte exécution de l'arrêté qui prescrit à la landwehr de s'équiper à ses frais des havresacs et de leur contenu détaillé ;

3<sup>o</sup> A soumettre chaque année la landwehr à l'inspection prévue par l'art. 66 de la loi militaire fédérale, pour contrôler la présence des effets qui sont entre les mains de la troupe ou ceux qu'elle a à acquérir.

<i>Lucerne.</i>	2 compagnies de carabiniers	134
	2 bataillons d'infanterie	994
		1,128

Les deux compagnies de carabiniers sont bien armées ; le personnel de l'infanterie est excellent, son matériel, en revanche, vaut peu de chose. L'équipement est suffisant. Ce qui surprend c'est l'effectif peu nombreux en comparaison du chiffre du contingent fédéral lucernois.

<i>Uri.</i>	1 compagnie de carabiniers	105
	3 compagnies d'infanterie avec état-major	200
		305

Le personnel est bon, l'armement et l'habillement peuvent servir, tenue et aptitude de manœuvre satisfaisante.

<i>Schwytz.</i>	1 compagnie de carabiniers	146
	2 bataillons d'infanterie	953
		1,099

Tous les corps de landwehr sont pourvus de blouses et de feutres. Le havresac et la giberne sont remplacés par un sac pratique. L'armement de l'infanterie suffit ; celui des carabiniers laisse à désirer. La tenue et l'aptitude de la troupe sont très bonnes. Le devoir de service ne va pas au-delà de l'âge de 40 ans <sup>4</sup>.

<i>Unterwalden-le-Haut.</i>	1 compagnie de carabiniers	65
	1 compagnie d'infanterie	124
		189
	Transport	16,893

<sup>4</sup> Nous ne comprenons pas trop ce qu'on veut dire ici par le *devoir de service*. Le fait est que, d'après la loi fédérale de 1850, les hommes de landwehr doivent leur service jusqu'à 44 ans. (Réd.)

Hommes.  
Report 16,893

L'équipement est insuffisant, l'armement est bon. L'aptitude à la manœuvre satisfaisante.

<i>Unterwalden-le-Bas.</i>	1 compagnie de carabiniers	85
	2 compagnies d'infanterie	<u>229</u>
		314

Personnel bon, armement propre et bon, équipement suffisant. L'instruction et l'aptitude de la troupe laissent en revanche à désirer.

<i>Glaris.</i>	2 compagnies de carabiniers	200
	1 bataillon d'infanterie	<u>671</u>
		871

Les troupes et l'équipement satisfont aux exigences.

<i>Zug.</i>	1 compagnie de carabiniers	93
	3 compagnies d'infanterie	<u>354</u>
		447

Le personnel est bon, l'équipement suffisant, l'armement mauvais, l'aptitude suffisante.

<i>Fribourg.</i>	1 compagnie de carabiniers	70
	1 bataillon d'infanterie	<u>769</u>
		839

Le personnel est très bon, l'habillement défectueux et l'armement tout à fait insuffisant. L'aptitude de la troupe est satisfaisante.

<i>Soleure.</i>	1 bataillon d'infanterie	1,059
-----------------	--------------------------	-------

Le personnel est très bon, l'habillement et l'équipement suffisants, l'armement bon, et l'instruction satisfaisante.

<i>Bâle-Ville.</i>	1 bataillon d'infanterie	460
--------------------	--------------------------	-----

Personnel bon, habillement et armement très bons, l'instruction suffisante.

<i>Bâle-Campagne.</i>	1 compagnie de carabiniers	48
	2 bataillons d'infanterie	<u>797</u>
		845

Personnel très bon, habillement suffisant, équipement et armement laissent en revanche à désirer. Manque d'exercice.

<i>Schaffouse.</i>	1 bataillon d'infanterie	508
--------------------	--------------------------	-----

Le personnel est bon, l'habillement et l'équipement suffisants, l'armement de même. L'aptitude à la manœuvre satisfaisante.

<i>Appenzell R.-E.</i>	2 compagnies de carabiniers	221
	2 bataillons d'infanterie	<u>1422</u>
		1,643
	Transport	<u>23,879</u>

	Hommes.
Report	23,879
Les deux compagnies de carabiniers se distinguent par leur habillement, armement et leur aptitude à la manœuvre. L'infanterie répond de même aux exigences.	
<i>Appenzell R.-I.</i> 1 $\frac{1}{2}$ , bataillon d'infanterie	386
Le personnel est bon, l'habillement, l'armement et l'équipement par contre défectueux.	
<i>St-Gall.</i> 1 compagnie de carabiniers	185
3 bataillons d'infanterie	<u>3204</u>
	3,389
La landwehr de ce canton est bien organisée et répond en général aux exigences. L'effectif du personnel est fort.	
<i>Grisons.</i> 6 compagnies de carabiniers	828
Le personnel est très bon, composé en partie de chasseurs de chamois ; l'habillement est suffisant ; l'armement varie beaucoup, les chasseurs de profession sont le mieux armés. L'infanterie n'est pas encore organisée entièrement.	
<i>Argovie.</i> 2 compagnies de carabiniers	71
3 bataillons d'infanterie	<u>1221</u>
	1,292
Le personnel est bon, l'habillement et l'équipement satisfaisants, l'armement laisse à désirer. L'aptitude à manœuvrer bonne ; ce qui surprend c'est le faible effectif.	
<i>Thurgovie.</i> 2 compagnies de carabiniers	255
3 bataillons d'infanterie	<u>1972</u>
	2,207
La landwehr du canton est très bien organisée et équipée depuis des années.	
<i>Tessin.</i> La landwehr de ce canton est encore en voie d'organisation. L'effectif en est fort de	889
<i>Vaud.</i> 8 compagnies de carabiniers	662
8 bataillons d'infanterie	<u>7165</u>
	7,827
Le personnel est très bon, l'armement et l'équipement sont bons, il en est de même de l'aptitude à manœuvrer et de la tenue. La landwehr vaudoise est une des mieux organisées.	
<i>Valais.</i> En voie d'organisation.	
<i>Neuchâtel.</i> 3 compagnies de carabiniers	131
3 bataillons d'infanterie	<u>1282</u>
	1,413
Transport	<u>42,110</u>

Hommes.

Report 42,110

Personnel bon ; habillement et équipement satisfaisants ; armement passable, aptitude à manœuvrer satisfaisante.

Genève. 1 compagnie de carabiniers . . . . . 131

2 bataillons d'infanterie . . . . . 1388

1519

Cette landwehr répond sous tous les rapports aux exigences qui peuvent être faites.

Nous avons donc un total de . . . . . 43,629 hommes qui, d'après les contrôles, devrait être de 10,000 hommes plus fort.

Quoique ce résultat doive satisfaire, nous ne pouvons pas nous abstenir d'inviter les cantons à porter à l'organisation entière de leur landwehr et notamment à leur armement, la plus grande attention. C'est particulièrement sous ce dernier rapport qu'il reste encore beaucoup à désirer. Nous ne devons pas oublier que pour le cas d'une lutte sérieuse, nous possédons en cette troupe une force de résistance qui ne le cédera en rien à l'élite et à la réserve.

Les rapports sur l'inspection des armes spéciales de la landwehr ne sont pas encore parvenus au complet, de telle sorte que nous ne pouvons à cet égard communiquer que des fragments ; cela suffira toutefois à donner au moins une idée de l'état de situation.

#### I. Personnel des troupes du génie.

a) Sapeurs : 14 officiers ; 51 sous-officiers ; 150 soldats. Total : 215.

b) Pontonniers : 5 officiers ; 23 sous-officiers ; 56 soldats. Total : 83.

#### II. De l'artillerie.

57 officiers, 684 sous-officiers et ouvriers, 890 canonniers, 453 soldats du train. Total : 2084.

La troupe réunit les qualités voulues ; l'âge prescrit par la loi fédérale n'est pas dépassé et les hommes ont ainsi assez de vigueur pour satisfaire le cas échéant aux exigences d'un service actif.

L'habillement est différent, selon les cantons. Dans ceux où depuis des années on a voué des soins à l'organisation de la landwehr, la troupe s'est présentée aussi avec l'habillement prescrit pour l'arme.

Naturellement dans cette catégorie de milices, la majeure partie des habillements militaires, qui ont fait avec l'homme le service de l'élite et de la réserve, ont été trouvés en grande partie fort usés ; ils sont néanmoins toujours encore suffisants pour un service actif, notamment si l'on y joint la capote, dont la troupe était pourvue dans la plupart des cantons lors de l'inspection. Ces inspections n'ont pu constater si après que l'élite et la réserve seraient complètement équipées, il resterait encore assez de capotes pour la landwehr, dans tous les cantons ; selon nous il importerait de ne pas y compter sans réserve. L'armement et l'équipement différaient aussi selon

les cantons, et pour ce qui est de l'aptitude au service, on ne peut guère se former un jugement. On peut toutefois admettre que les réminiscences des anciens exercices en général sont encore assez présentes pour que ces troupes puissent être en peu de temps remises au fait du service de leur arme, à tel point que l'on pût en attendre les prestations que selon les circonstances on serait dans le cas d'exiger d'une division de landwehr. En ce qui concerne la cavalerie de la landwehr, nous pouvons nous borner à l'observation qu'elle a été pareillement inspectée et pourrait en cas de besoin être encore d'une bonne ressource.

*Cours pour sapeurs d'infanterie.*

Il a aussi été signalé comme lacune de notre instruction militaire le fait que les sapeurs d'infanterie ne reçoivent aucune direction ni instruction sur les travaux de sapeur qui leur incombent, tandis que ces travaux peuvent être d'une grande importance eu égard à la configuration du terrain de notre pays.

Sur la proposition de notre Département militaire, nous l'autorisâmes à faire ouvrir un cours d'instruction pour lequel la Confédération se chargeait des frais de l'instruction, les cantons ayant à supporter ceux de l'entretien et de la solde des troupes. Ce projet fut favorablement accueilli par les cantons et 82 hommes de 14 cantons prirent part au dit cours qui eut lieu dès le 11 au 24 septembre à Thoune sous la direction de l'instructeur du génie, M. le major d'état-major fédéral Schumacher.

Le personnel de ce corps réunissait toutes les qualités voulues. A peu d'exceptions près, l'aptitude intellectuelle répondait entièrement aux exigences du service technique, et cela dans une mesure plus grande qu'on ne s'y attendait. Relativement à l'aptitude corporelle, les gens étaient, sans exception, sains, de vigoureuse constitution et habitués au travail; un tiers des hommes avaient la taille de 6 pieds et au-delà.

Dans tout le détachement fort de 82 hommes il ne se trouvait que 46 ouvriers en bois, dont 30 charpentiers de profession. Nous mêmes à profit cette occasion pour rappeler aux cantons de quelle importance est le choix de gens de métier comme sapeurs d'infanterie et en général pour le service de sapeur. L'instruction a compris la fortification de campagne, le travail de campement et les ponts provisoires. On s'est en tous points tenu dans les limites tracées par le temps, les ressources, l'instruction des gens et leur destination militaire. A l'occasion de la fortification de campagne on s'est occupé des redoutes de terre pour l'infanterie avec leur matériel de revêtement, des obstacles et moyens de renfort et des fortifications.

Les travaux de campement ont essentiellement eu pour objet des camps en marche et des bivouacs. En fait de pont on s'est borné à jeter des ponts volants à supports fixes. Le résultat du cours a été des plus satisfaisants; les gens ont acquis la conviction qu'ils sont appelés à rendre de meilleurs services que ceux dont on les a chargés jusqu'à présent. Ils ont suivi l'instruction avec zèle et l'inspecteur leur rend le témoignage d'avoir fait plus qu'on ne l'avait attendu.

Les cantons en ont été informés et invités à déclarer s'ils ont l'intention d'envoyer à l'avenir des sapeurs d'infanterie à des cours de ce genre. Comme on pouvait s'y attendre, les réponses ont été affirmatives.

e) *Visite d'établissements militaires étrangers.*

A été envoyé à l'étranger pour se perfectionner :

1. M. le capitaine d'état-major Leemann, qui a voyagé en France et en Angleterre pour étudier notamment ce qui a rapport au matériel d'artillerie de ces Etats et recueillir sur place des notes sur les canons rayés et leur usage. M. Leemann a pu fournir à ce sujet des renseignements fort intéressants, bien que l'accès ne fût pas facile à obtenir, notamment dans les ateliers de l'Etat.

2. MM. les médecins de division Wieland et Brière, et les médecins d'ambulance Weinmann et Moosberr ont été envoyés sur le théâtre de la guerre en Italie. Les rapports des deux premiers sont fort intéressants et prouvent que ces Messieurs ont su mettre à profit l'occasion qui se présentait d'étendre leurs connaissances au point de vue militaire. Nous avons autorisé notre médecin en chef à faire imprimer ces rapports, et à les répandre dans l'intérêt de notre service sanitaire. A l'occasion de la campagne d'Italie, nous avions l'intention d'envoyer encore d'autres officiers de l'état-major fédéral sur le théâtre de la guerre, projet auquel on a dû renoncer, l'une des puissances belligérantes ayant refusé de les recevoir<sup>1</sup>.

1. *Effectif des chevaux.*

*Chevaux de régie.*

L'effectif des chevaux de selle et de trait pour l'artillerie était en 1858 de 68 chevaux pour une valeur de 37,200 fr.; 6 en ont été vendus à des officiers au prix de 4,050 fr.; 4 de la valeur de 1,400 fr. ont péri.

Restent ainsi fin 1859, 58 chevaux pour . . . . . Fr. 52,400 —

Lors de la révision de tous les chevaux et de leur valeur d'estimation il s'est constaté une diminution de valeur de . . . . » 6,050 —

La valeur d'inventaire comporte dès lors . . . . . Fr. 26,350 —

En présence des événements d'Italie, l'acquisition d'une seconde partie de chevaux de régie, ayant été décrétée, il en fut acheté 55 pour le prix de 41,900 fr.

Ces chevaux ont été en partie employés à l'attelage de l'artillerie, et quatre ont été vendus pour le prix de 3,600 fr. à des officiers pour leur usage personnel. La valeur de ces 51 chevaux se réduisit suivant l'inventaire à 30,385 fr., après que des experts eurent constaté sur ce nombre une moins-value qui a dû être portée à la charge de la surveillance des frontières.

Les louages des chevaux ont produit 30,860 fr. 50 c.; les dépenses pour la nourriture et l'entretien dans les mois d'hiver et les intervalles où ils n'ont pu être

<sup>1</sup> C'est sans doute par inadvertance que le rapport oublie de mentionner ici qu'un capitaine de l'état-major fédéral a été néanmoins délégué sur le théâtre de la guerre et a pu suivre les opérations de l'armée alliée. *Réd.*

employés se sont élevées à 62,065 fr. 67 c., dont un tiers tombe sur les chevaux nouvellement achetés que la régie a dû garder longtemps à son compte pour les dresser avant de pouvoir être utilisés.

Il reste à mentionner encore ici une autre partie de l'effectif des chevaux qui a exigé une administration à part. Il s'agit des chevaux qui ont été acquis aux frais de la Confédération pour la mise en disponibilité de l'armée, et ont été cédés au prix d'achat à des officiers de l'état-major fédéral. Ensuite d'une décision du Conseil fédéral, le major Ochsenbein, de Nidau, fut envoyé à la fin d'avril dans le Hanovre pour y acheter un certain nombre de chevaux aptes au service.

Il arriva à Berne vers la fin de mai avec 56 chevaux, dont la qualité et le prix méritèrent la satisfaction générale.

Le coût de cette acquisition s'est élevé à 36,000 fr. qui ont été avancés par la caisse fédérale spécialement pour l'armement de 1859. Un certain nombre de ces chevaux trouva immédiatement des acheteurs, moyennant remboursement des frais. Comme plusieurs de ces chevaux n'étaient pas encore suffisamment dressés, le Département militaire les confia au soin de piqueurs appelés à cet effet à Thoune sous la direction de MM. les colonels Linden et Wehrli.

Ces 56 chevaux furent taxés en comprenant les frais d'entretien et de dressure, et inscrits à la valeur d'estimation de 40,500 fr. En 1859 il ne put toutefois en être vendu que 10 à des amateurs, contre paiement de 10,800 fr. A la fin de 1859, 3 qui avaient des défaut durent être vendus à l'enchère non sans une perte notable.

Ce ne fut que dans le courant des derniers mois et à la suite d'une nouvelle taxation que 13 des chevaux purent être vendus à des officiers supérieurs de l'état-major fédéral et le montant versé à la caisse fédérale par 13,300 fr.

Ceux qui restaient encore ont été joints aux chevaux de régie pour simplifier la comptabilité.

## 2. Service de vétérinaires.

Dans les différentes écoles, aux cours de répétition et pour le rassemblement de troupes d'Arberg, il a été évalué en tout ;

a) Aux écoles d'artillerie et cours de répétition . . . . .	chevaux	2356
b) " " de cavalerie . . . . .	"	2057
c) A l'école centrale à Thoune . . . . .	"	175
d) Au rassemblement de troupes . . . . .	"	92
	Chevaux	4660

1520 sont tombés malades ; entièrement guéris et rendus sans autre aux propriétaires . . . . .	chevaux	281
Avec dépréciation . . . . .	"	1203
Gardés et vendus à l'enchère . . . . .	"	17
Abattus ou péris . . . . .	"	19
	Chevaux	1520

Pour les 1203 chevaux dépréciés, il a été payé 50,201 fr. 65 c., ce qui fait en moyenne à peu près 41,73 par cheval, tandis que l'année précédente la dépréciation a été de 47,50. Pour les 19 chevaux qui ont péri il a fallu bonifier 9,315 fr., soit 490 fr. 26 c. pour chaque cheval.

Tous les frais de vétérinaires et dédommages s'élèvent à 84,563 fr. 82 c. qui se répartissent comme suit :

Frais d'estimation et de dépréciation . . . . .	Fr. 4,298 55
Médicaments, traitement et pansement . . . . .	» 12,905 47
Bonifications pour dépréciations . . . . .	» 50,201 65
Bonification supplémentaire pour chevaux vendus à l'enchère	» 7,843 15
Bonification pour chevaux péris . . . . .	» 9,315 —
	Fr. 84,563 82

Si nous répartissons cette somme entre tous les chevaux qui ont été au service, cela fait en moyenne par cheval 18 fr. 15 c. (en 1858, 20 fr. 94 c.) Cette année aussi il y a à tenir compte du nombre considérable de chevaux de cavalerie qui ont eu des lésions et ont été dépréciés, inconvénients dont les causes ont dû être recherchées avec persistance. Nous avons jugé nécessaire d'appeler des vétérinaires d'état-major en titre aussi aux écoles d'artillerie, mesure qui s'est parfaitement justifiée pour la cavalerie.

#### V. TRAVAUX TRIGONOMÉTRIQUES.

##### *Atlas suisse.*

Les feuilles n°s XII et XIV ont été terminées en 1859.

De la feuille XIII. La triangulation a été achevée dans les cantons d'Uri et d'Unterwalden et continuée dans le canton de Berne.

De la feuille XXIII. Canton du Valais a été commencé. Levé à l'échelle de 25,000.

De la feuille VIII. La section 4 (Berne) est commencée et la section 5 (Berne) achevée.

La section 3 (Unterwalden) a été continuée, ainsi que la section 4 (Unterwalden et Uri). En somme, ces levés comprennent environ 11  $\frac{1}{2}$ , lieues carrées du canton de Lucerne; 7  $\frac{1}{2}$  de Berne et 5  $\frac{1}{2}$  d'Unterwalden et d'Uri. Levé à l'échelle de 50,000.

De la feuille XIII. La section 9 (Berne) est commencée et la section 13 (Berne) achevée.

De la feuille XXII. Les sections 4, 7 et 11 achevées.

De la feuille XXIII. La section 5 (Valais) commencée.

Au total, ces levés comprennent 17 lieues carrées dans le canton de Berne et 18 dans le canton du Valais.

*Gravure.*

De la feuille VIII. L'esquisse et la lettre sont achevées dans les sections 9, 11, 13 et 15.

De la feuille XXII. L'esquisse du territoire hors de la Suisse est faite. L'esquisse et la lettre sont achevées dans les sections 1, 2, 3 et 6.

*Carte réduite.*

L'esquisse et la lettre des quatre feuilles sont gravées, à l'exception des parties non encore levées. Le terrain est gravé sur les  $\frac{2}{3}$  de la feuille II.

Il résulte de ces communications qu'en 1859 il a été levé  $24 \frac{1}{2}$  lieues carrées à l'échelle de 25,000, et 15 lieues carrées à l'échelle de 50,000.

VI. FORTIFICATIONS.

Les travaux d'entretiens prévus au budget ont été exécutés aux fortifications de Luziensteig, Bellinzone et St-Maurice.

Plus importants sont les travaux extraordinaires que les événements de l'année dernière ont provoqués, et qui ont mis en réquisition une grande partie de nos officiers du génie.

Ayant été chargés par vous d'aviser aux dispositions nécessaires en vue du maintien de la neutralité suisse, nous portâmes avant tout notre attention sur les points fortifiés de notre frontière.

Nous mentionnerons succinctement ce qui a été fait sur les divers points.

*Luziensteig.* Déjà en 1858, une commission avait été instituée avec mandat de présenter les devis des travaux qu'il y avait encore à exécuter pour arrondir tout le système de défense de ce point. Les crédits nécessaires à cet effet furent alloués, et l'opération a été promptement terminée sous la direction d'habiles officiers de l'état-major du génie.

Nous avons maintenant la conviction que la position du Luziensteig peut faire une résistance extraordinaire, et qu'une garnison suffisante, commandée par un officier intelligent et dévoué serait en état d'arrêter un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Sans vouloir entrer dans les détails, nous ajouterons ici qu'après l'achèvement des ouvrages de Luziensteig, on devra s'occuper sérieusement des positions du Schollenberg, près Tardisbruck et Trubbach, points qu'il est nécessaire de renforcer pour la défense du Rheinthal supérieur; cette contrée ayant gagné une grande importance militaire depuis la construction de la ligne ferrée de Wallenstadt.

*(A suivre.)*